



Calendrier de paiements 2025

Cher collaborateur, chère collaboratrice,

Votre salaire sera automatiquement versé aux dates de paiement spécifiées ci-dessous à condition de recevoir vos rapports d'heures avant les dates limites de chaque mois.

Mois	Semaines	Date limite pour la réception des rapports d'heures à l'agence	Paiement du salaire
Janvier	1-2-3	Mar. 21 janvier 12:00	Jeudi 23 janvier
Février	4-5-6-7	Mar. 18 février 12:00	Jeudi 20 février
Mars	8-9-10-11-12	Mar. 25 mars 12:00	Jeudi 27 mars
Avril	13-14-15-16	Mar. 22 avril 12:00	Jeudi 24 avril
Mai	17-18-19-20	Mar. 20 mai 12:00	Jeudi 22 mai
Juin	21-22-23-24-25	Mar. 24 juin 12:00	Jeudi 26 juin
Juillet	26-27-28-29	Mar. 22 juillet 12:00	Jeudi 24 juillet
Août	30-31-32-33	Mar. 19 août 12:00	Jeudi 21 août
Septembre	34-35-36-37-38	Mar. 23 septembre 12:00	Jeudi 25 sept.
Octobre	39-40-41-42	Mar. 21 octobre 12:00	Jeudi 23 octobre
Novembre	43-44-45-46	Mar. 18 novembre 12:00	Jeudi 20 novembre
Décembre	47-48-49-50	Mar. 16 décembre 12:00	Jeudi 18 décembre
Décembre	51	Lun. 22 décembre 12:00	Mer. 24 décembre
Décembre	52	Mar. 6 janvier 12:00	Jeudi 8 janvier 26

L'idéal est de nous transmettre votre rapport d'heures tous les vendredis soirs lorsque vous terminez la semaine. Vous pouvez l'envoyer par e-mail sur <u>info@workingsa.ch</u>

Si les délais ne sont pas respectés, les rapports d'heures seront traités à la prochaine échéance.

Avec nos meilleures salutations,

